

## LES SPECIFICITES FISCALES ET COMPTABLES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Acquérir une connaissance pratique des spécificités fiscales en matière agricole afin de pouvoir interpréter la fiscalité de son exploitation tout au long de son existence et prendre des décisions appropriées.

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Acquérir les connaissances de base comptables et fiscales en matière agricole
- Acquérir les schémas juridiques de base des exploitations agricoles, à savoir l'exploitation sous forme individuelle ou sous forme sociétaire.
- Connaître les règles applicables au bail rural et à la convention de mise à disposition.

### METHODES

Démarche active basée sur une alternance d'apports théoriques et d'échanges permettant une interactivité avec les stagiaires et une meilleure intégration des connaissances.

### EVALUATION / SUIVI

Un recueil des attentes est réalisé via un questionnaire préalablement à la formation.

Un auto-positionnement est exprimé par écrit au départ et à la fin de la formation. Une appréciation est réalisée en fin de formation par un tour de table et un questionnaire d'évaluation.

Un suivi d'assiduité est validé par une feuille de présence remplie par demi-journée.

Une attestation de formation est remise au stagiaire et un certificat de réalisation est produit pour les financeurs.

### PROGRAMME

- Cas pratiques : présentation et exemples
- Particularités relatives à la détermination du résultat imposable (Règles obligatoires et règles optionnelles)
- Evaluation des Stocks.
- La TVA dans les exploitations agricoles

### PUBLIC

Comptables souhaitant acquérir des connaissances dans le domaine agricole, responsables d'exploitations agricoles

### PREREQUIS

Avoir une connaissance des bases de la fiscalité

**DUREE** : 1 journée soit 7 heures

**LIEU** : Institut Adelante ou tout autre lieu adapté et respectant la législation en vigueur

**DATE** : à définir

**DELAI D'ACCES** : inscription au plus tard 15 jours avant la date de démarrage

**TARIF** : En inter entreprise - 240 € HT/personne (un minimum de 6 personnes est requis)  
En intra entreprise - nous consulter

**FORMATEUR** : Grégory HERBET, Expert-Comptable et Associé du cabinet Giornal